

DELIBERATION N° 88/11-02 - INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT POIRIER LE CHAT

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire délégué aux travaux, informe l'Assemblée de la demande de l'Association Foncière Urbaine, relative à l'intégration dans le domaine communal des voies du lotissement Poirier le Chat.

Le dossier présenté étant favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur DUFOURQ, Maire de DOMMARTEMONT, commissaire enquêteur,
- de demander à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête,
- de demander à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures de publicité nécessaires conformément aux textes en vigueur.